

**Avis rendu par la commission chargée de l'entretien professionnel
des lauréats de la session 2020 des concours de recrutement de professeur des écoles
en vue de leur titularisation, au titre des mesures complémentaires d'évaluation et de titularisation
prévues par l'arrêté du 28 août 2020 (JORF du 30 août 2020 (1))**

NOM : Corps ou échelle de rémunération : Concours 2020 concerné : Académie : Département : Année scolaire :	Prénom : Spécialité :
Présentation par le stagiaire (ou le maître en période probatoire) d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours (durée 10 mn)	
<u>Communication (forme)</u> : respect de la durée de la présentation, attitude, clarté de l'expression <u>Observations</u> :	Satisfaisant <input type="checkbox"/>
	A consolider <input type="checkbox"/>
	Insuffisant <input type="checkbox"/>
<u>Qualité de l'analyse de la situation professionnelle vécue pendant l'année en cours (2)</u> <u>Observations</u> :	Satisfaisant <input type="checkbox"/>
	A consolider <input type="checkbox"/>
	Insuffisant <input type="checkbox"/>
<u>Pertinence des choix</u> que le stagiaire (ou le maître en période probatoire) a été amené à faire au regard de ses obligations professionnelles et du référentiel de compétences <u>Observations</u> :	Satisfaisant <input type="checkbox"/>
	A consolider <input type="checkbox"/>
	Insuffisant <input type="checkbox"/>

Échange avec la commission consécutif à la présentation par le stagiaire (ou le maître en période probatoire) (durée 20 mn)	
<p>Communication (forme) : positionnement vis-à-vis de la commission, qualité de l'échange et de l'argumentation. <u>Observations</u> :</p>	Satisfaisant <input type="checkbox"/>
	A consolider <input type="checkbox"/>
	Insuffisant <input type="checkbox"/>
Capacité d'analyse et de réflexivité dans les domaines de compétences suivants :	
<p>- l'intégration des éléments réglementaires et institutionnels dans l'exercice des responsabilités attachées à sa fonction (droits et des devoirs du fonctionnaire et de l'agent public, valeurs de la République et service public de l'éducation, etc.). <u>Observations</u> :</p>	Satisfaisant <input type="checkbox"/>
	A consolider <input type="checkbox"/>
	Insuffisant <input type="checkbox"/>
<p>- les compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et son environnement. <u>Observations</u> :</p>	Satisfaisant <input type="checkbox"/>
	A consolider <input type="checkbox"/>
	Insuffisant <input type="checkbox"/>
<p>- les compétences professionnelles liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique. <u>Observations</u> :</p>	Satisfaisant <input type="checkbox"/>
	A consolider <input type="checkbox"/>
	Insuffisant <input type="checkbox"/>

Avis de la commission d'entretien professionnel concernant la capacité d'analyse et de réflexivité par rapport à la pratique professionnelle de l'année en cours de

M/ Mme NOM

Prénom

Favorable

Défavorable

Réservé

Appréciation littérale :

<p><u>Date</u> :</p>
<p><u>Membre du corps d'inspection</u></p> <p><u>NOM et Prénom</u> :</p> <p><u>Qualité</u> :</p> <p><u>Signature</u></p>
<p><u>Membre du corps auquel appartient le stagiaire (PE)</u></p> <p><u>NOM et Prénom</u> :</p> <p><u>Qualité</u> :</p> <p><u>Signature</u></p>

Pour l'enseignement public, cet avis est communiqué au jury académique de titularisation compétent.

Pour l'enseignement privé sous contrat, cet avis est communiqué au jury académique chargé de la proposition de délivrance d'un contrat ou d'un agrément définitif compétent.

Le fonctionnaire stagiaire ou le maître en période probatoire a accès, à sa demande, à l'avis de la commission.

(1) Cet avis doit être prononcé pour tous les lauréats de la session 2020 des concours concernés au moment de leur évaluation (cf. annexe à l'arrêté du 28 août 2020).

(2) La situation professionnelle vécue par le stagiaire ou le maître en période probatoire pendant l'année en cours se définit comme un exemple de séquence, de séance pédagogique ou d'évènement qui a conduit le stagiaire à mettre en œuvre des qualités pédagogiques, didactiques et de gestion de classe avec une classe ou un groupe.

Le stagiaire ou le maître en période probatoire est invité à indiquer les ressources qu'il a mobilisées pour ce faire (compétences et connaissances acquises par la formation, réflexion personnelle, conseils de son tuteur, de ses pairs, de sa hiérarchie, etc.) et les leçons qu'il tire de cette expérience pour sa pratique professionnelle. La situation professionnelle peut être présentée comme positive ou négative, mais il importe que l'exposé du stagiaire ou le maître en période probatoire traduise sa capacité de réaction et de réflexion sur l'exercice de son métier.